

---

## **9.9. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que, malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

DE PROCLAMER le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle en mettant le drapeau en berne.

---

Montréal, mercredi, 21 février 2024

**Objet : Embarquez dans le mouvement! Soulignons la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai prochain.**

Bonjour,

La Fondation Émergence a pour mission d'éduquer, d'informer et de sensibiliser la population aux réalités des personnes LGBTQ+. En 2003, elle a créé, pour la première fois au monde, la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie (17 mai) qui est maintenant soulignée dans plus d'une centaine de pays. Cette date commémore le retrait de l'homosexualité de la liste des maladies mentales par l'OMS, le 17 mai 1990. Il s'agit aujourd'hui du moment par excellence pour la convergence des activités de sensibilisation et pour engager un dialogue public constructif et positif pour contrer l'homophobie et la transphobie.


Dans le cadre de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, la Fondation Émergence invite, chaque année, les municipalités à envoyer un message d'inclusion à leurs citoyens et citoyennes, en hissant le drapeau LGBTQ+ lors du 17 mai. L'année dernière **vous avez été 249 municipalités à afficher votre soutien** aux personnes LGBTQ+. Embarquez dans le mouvement pour nous aider à atteindre un nouveau record cette année!

Toujours dans une optique d'inclusion, nous vous invitons également à adopter une résolution au conseil municipal pour souligner cette journée importante (voir modèle attaché en pièce jointe dans le courriel). De plus, nous vous invitons à nous envoyer votre résolution afin de vous afficher sur notre [carte interactive des municipalités participantes](#).

Si vous le souhaitez, nous vous invitons à partager une photo sur vos réseaux sociaux en identifiant @journee17mai avec le #17mai afin que votre municipalité rayonne de son inclusivité partout au Québec.

Avec votre soutien, nous continuons de marquer l'histoire du Québec en faisant un geste fort contre l'homophobie et la transphobie. Ensemble, nous pouvons créer un Québec qui accepte pleinement la diversité sexuelle et de genre.

Veuillez recevoir l'expression de nos meilleurs sentiments.



**Laurent Breault**  
Directeur général de la Fondation Émergence

Ce document est une proposition de modèle de résolution municipal visant la reconnaissance du 17 mai comme Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

Nous vous invitons à transmettre une version certifiée conforme à [may17mai@fondationemergence.org](mailto:may17mai@fondationemergence.org)

## RÉSOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE « Nom de votre municipalité »

En date du « Date »

Résolution n° « No de résolution » - **Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme

SIGNATURE

Nom

Titre